

La Direction Générale

Paris, le 22 août 2019

DGA Dev/DI/FP/MB/CW
Scop n°19002203
Affaire suivie par : Marion BIZIEN
Tel : 01.81.70.05.27
Mél : marion.bizien@iledefrance-mobilites.fr



Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet de l'Essonne
Préfecture de l'ESSONNE
Boulevard de France
91000 EVRY

Objet : Enquête parcellaire complémentaire sur la commune de Viry-Châtillon – Tram 12 Express

DCPPAT
Courrier reçu le

30 AOUT 2019

Monsieur le Préfet,

Préfecture de l'Essonne

En application de l'article R.131-3 du Code de l'expropriation, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le dossier d'enquête parcellaire complémentaire concernant le projet de Tram 12 Express (anciennement dénommé Tram-Train Massy-Evry, TTME).

A titre de rappel, il s'agit d'un projet de tram-train entre Massy et Evry qui consiste en la réalisation d'une ligne de tramway empruntant les lignes ferrées existantes du RER C entre la gare de Massy-Palaiseau et celle d'Epinay-sur-Orge et une nouvelle infrastructure sur le reste de la ligne, jusqu'à la gare d'Evry-Courcouronnes. Ce projet permettra de répondre aux besoins de désenclavement de certains secteurs traversés ainsi qu'au déficit d'offre de transports en commun au sud de l'Île-de-France.

Cette enquête parcellaire complémentaire fait suite, d'une part, à l'arrêté déclarant l'utilité publique du projet en date du 22 août 2013 dont les effets ont été prorogés pour une durée de cinq ans par arrêté préfectoral du 2 août 2018 et, d'autre part, à l'enquête parcellaire initiale qui s'est déroulée du 5 décembre au 20 décembre 2013.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre l'arrêté prescrivant l'ouverture de cette enquête parcellaire complémentaire.

A cet effet, vous trouverez en attache un dossier comprenant, conformément au texte précité :

- un plan parcellaire régulier des terrains concernés sur la commune de Viry-Châtillon;
- la liste des propriétaires (un état parcellaire).

Vous trouverez également en complément de ces documents :

- une notice explicative du projet incluant un plan de situation
- la délibération n°2018-292 du 11 juillet 2018 de prorogation de la déclaration d'utilité publique relative à la réalisation du Tram 12 Express entre Massy et Evry, autorisant le Directeur Général d'Île-de-France Mobilités à solliciter la prescription d'une enquête parcellaire
- l'arrêté n° 20190152 du 30 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Elodie HANEN

Syndicat des Transports d'Île-de-France

41 rue de Châteaudun - 75009 Paris - Tél. : 01 47 53 28 00 - Fax : 01 47 05 11 05

Île-de-France Mobilités est le nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

Pour toute information complémentaire sur le projet, vous pouvez contacter :

L'opérateur foncier, GEOFIT EXPERT

Madame Emmanuelle MASSON

Tél : 01.85.78.79.43

Mail : e.masson@geofit-expert.fr

Adresse :

Geofit Expert, Service Assistance Foncière et Juridique

7 rue du Fossé Blanc, Bâtiment C1

92230 Gennevilliers

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

La Directrice Générale Adjointe,



Elodie HANEN